



Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2012-13 et autres questions

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie le 2 juin 2011. M. G. Vines (Australie) a été élu président et rapporteur et M. P. Mwatile (Namibie) a été élu vice-président. Le président a souhaité la bienvenue à MM. Trotman et Julien, représentant respectivement le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs à la Commission du programme, du budget et de l'administration, présents en tant qu'observateurs.

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

2. La commission était saisie du document C.F./D.2 contenant des informations sur l'état de recouvrement des contributions des Etats Membres au 20 mai 2011.
3. Le Trésorier et contrôleur des finances annonce que, depuis la préparation du document, des contributions ont été reçues des Etats Membres suivants:

Etat Membre	Contribution reçue pour 2011	Contribution reçue au titre d'arriérés	Montant total des contributions reçues en francs suisses
Barbade	28 819		28 819
Bénin	6 770		6 770
Bosnie-Herzégovine	52 659		52 659
Chine	9 012 725		9 012 725
Congo	7 063		7 063
El Salvador	65 516	5 072	70 588
Kiribati		3 907	3 907
Malaisie	928 589		928 589
Nicaragua	6 222		6 222
Panama	7 056		7 056
Turquie	1 936 619		1 936 619
Total	12 052 038	8 979	12 061 017

La somme des contributions reçues en 2011 s'élève par conséquent à 224 265 312 francs suisses, dont 216 256 676 francs suisses au titre des contributions pour 2011 et 8 008 636 francs suisses au titre des arriérés de contributions. Le solde de la somme due au 2 juin 2011 s'élève donc à 247 005 903 francs suisses.

4. L'intervenant apporte également une correction au document. La contribution dont le versement a été attribué aux Iles Salomon provenait en réalité du Zimbabwe. De ce fait, les Iles Salomon n'ont pas recouvré leur droit de vote.
5. *La commission prend note des informations contenues dans le document.*

Barème des contributions au budget pour 2012

6. La commission était saisie du Rapport II: Projet de programme et de budget 2012-13 et autres questions, qui présente en détail le barème des contributions au budget proposé pour 2012.
7. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

8. La commission était saisie du Rapport II: Projet de programme et de budget 2012-13 et autres questions, qui contient un projet de résolution concernant les nominations au Tribunal administratif de l'OIT.
9. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Propositions de programme et de budget pour 2012-13

10. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2012-13, propositions qui ont été examinées en premier lieu par le Conseil d'administration à sa 310^e session (mars 2011). La commission était également saisie du Rapport II: Projet de programme et de budget 2012-13 et autres questions, qui contient un rapport sur l'examen des propositions initiales du Directeur général et des propositions révisées telles qu'approuvées par le Conseil d'administration. Elle était de plus saisie du document C.F./D.4 qui présente d'autres ajustements aux Propositions de programme et de budget pour 2012-13.
11. Le Directeur général a soumis à la Commission des finances les propositions de programme et de budget pour la période biennale 2012-13, qui prévoient un montant de dépenses de 742 millions de dollars des Etats-Unis. Les remarques liminaires qu'il a formulées en présentant ces propositions figurent à l'annexe I au présent rapport.
12. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, note que les propositions révisées affichent de nouvelles coupes budgétaires. Reconnaisant que, en temps de crise financière, les gouvernements ont souvent à prendre de graves décisions quant à leurs

priorités, l'intervenant estime néanmoins qu'ils devraient fournir les fonds demandés en mars 2011, sachant qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

13. Si elle continue de chercher à accroître son efficacité, l'OIT s'est déjà efforcée d'optimiser ses ressources et a de plus amélioré, au fil des ans, les services qu'elle offre à l'échelle mondiale. L'orateur souligne que, même si ses ressources diminuent, l'OIT sera toujours davantage sollicitée pour faire face aux problèmes de notre temps. Evoquant les troubles sociaux actuels, l'intervenant réaffirme le bien-fondé de l'action de l'OIT et estime que l'Organisation doit pouvoir disposer des capacités dont elle a besoin. Il est convaincu que la pauvreté généralisée, le chômage et le manque de justice sociale sont la cause de ces soulèvements.
14. L'intervenant souligne que l'OIT est investie d'une mission importante, celle de promouvoir une croissance stable au moyen de ses outils politiques et de ses mécanismes normatifs et de contrôle qui doivent être une référence pour le système des Nations Unies et les sociétés. L'intervenant se félicite des efforts déployés pour renforcer la capacité des mandants, constate que les partenaires sociaux ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des politiques et insiste pour qu'ils soient associés à chaque étape des programmes par pays de promotion du travail décent.
15. L'intervenant soutient le renforcement du rôle de l'OIT dans les structures de gouvernance mondiale, les structures des Nations Unies ainsi qu'au niveau du G8 et du G20. Il approuve la prise en compte, dans l'action de l'OIT, de la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui repose sur le tripartisme et les valeurs défendues par l'Organisation.
16. S'agissant des budgets régionaux, l'intervenant reconnaît que l'augmentation du budget consacré à l'Afrique est justifiée. Il souligne que l'OIT doit être présente aux côtés des travailleurs d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient où les soulèvements populaires sont la conséquence de l'absence de droits pour les travailleurs, en particulier les jeunes. Selon lui, le Bureau devrait consacrer davantage de ressources à cette région. Il est convaincu qu'il faut attacher une plus grande attention à la ratification des conventions en Asie, notamment pour ce qui est des conventions n^{os} 87 et 98. S'agissant de l'Amérique latine, il est d'avis que l'accent devrait être mis sur la liberté syndicale et la négociation collective, les conditions de travail, la sécurité sociale et les salaires. Il s'inquiète de ce que le budget consacré à la région Europe n'augmente que dans de faibles proportions depuis plusieurs périodes biennales alors que l'heure y est à la déréglementation et que l'emploi précaire et informel gagne du terrain.
17. L'intervenant s'inquiète des menaces qui pèsent sur les domaines d'action couverts par les 19 résultats, tout comme sur les institutions de négociation collective, en violation du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Agenda du travail décent. Il souligne que l'on a tenté dans certains cas d'affaiblir les syndicats par le biais d'une réforme de la législation du travail et des lois régissant la négociation collective et la liberté d'association. Il insiste sur le fait que le Bureau a besoin de ressources pour aider les pays concernés et pour redoubler d'efforts dans les domaines de l'emploi, du travail décent et des politiques.
18. L'intervenant approuve sans réserve les propositions de budget relatives à l'égalité entre hommes et femmes. Il ne doute pas que le Bureau et les Etats Membres parviendront à en faire une réalité et insiste sur la nécessité de ratifier et mettre en œuvre les conventions correspondantes.
19. L'orateur approuve vivement la croissance zéro en termes réels qui est proposée et appelle les gouvernements à accepter une croissance nominale de 2,1 pour cent du budget qui permettra à l'OIT d'offrir les services d'urgence que l'on attend d'elle en temps de crise et de troubles sociaux. Cette croissance est particulièrement importante compte tenu de la

diminution des ressources extrabudgétaires et du CSBO. Il se dit convaincu que l'OIT doit pouvoir disposer de ressources suffisantes pour défendre ses valeurs.

20. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, souligne que le budget proposé au Conseil d'administration lors de sa session de mars 2011 a été approuvé à la majorité. Son groupe renouvelle son soutien à ces propositions.
21. L'intervenant comprend les inquiétudes des gouvernements qui contribuent le plus au budget ordinaire de l'OIT et fournissent la majeure partie des ressources extrabudgétaires. Il prie instamment le Bureau d'améliorer sa gestion et son efficacité de manière à dégager d'éventuelles économies. S'il approuve les propositions révisées, il se dit préoccupé par les coupes opérées dans le budget des réunions sectorielles et techniques de l'OIT.
22. L'intervenant se félicite de la plus grande stabilité du cadre stratégique, gage de cohérence, d'équilibre et de transparence. Il approuve les efforts fournis par l'OIT pour travailler avec les autres institutions des Nations Unies et rappelle que la cohérence des politiques est un élément important de son mandat et que cette cohérence est de mise pour collaborer avec les organisations partenaires.
23. L'intervenant évoque ensuite les mesures à prendre pour répondre aux quatre priorités de son groupe. La première d'entre elles a trait aux stratégies de gestion. Il fait observer que la stratégie en matière de connaissances nécessite la mise en œuvre complète de la stratégie en matière de technologies de l'information et de celle relative aux ressources humaines. Il salue au passage les efforts consentis par le Bureau pour pourvoir les postes clés qui restaient vacants et honorer ainsi l'engagement pris lors de la session de mars 2011 du Conseil d'administration.
24. Au sujet de la deuxième priorité, l'orateur a souligné que le renforcement de la capacité du Bureau de faire face aux crises passe par un tripartisme authentique. Troisièmement, il souhaite que de plus grands progrès soient accomplis en ce qui concerne la présentation de rapports et la transparence, en particulier dans les régions, avec le concours d'ACT/EMP, d'ACTRAV et des partenaires sociaux. Quatrièmement, il attend que l'on attache davantage d'importance aux services aux mandants, en renforçant le Bureau des activités pour les employeurs.
25. L'intervenant souligne que le Bureau doit accroître ses connaissances spécialisées dans les domaines techniques et politiques. Leur qualité et la transparence sont des éléments clés aux fins des évaluations par le Conseil d'administration. Les propositions de budget indiquent une diminution des ressources allouées à ACT/EMP mais lui donnent en contrepartie une plus grande souplesse, aussi l'intervenant approuve-t-il les propositions révisées, malgré les coupes dans le budget des activités sectorielles.
26. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), rappelle que, à la 310^e session du Conseil d'administration, son groupe a souligné le fait que le budget pour 2012-13 devait être un compromis entre les défis du travail décent et les contraintes financières des contributeurs. Il fait observer que, si le niveau du budget ordinaire est stable depuis 2000, il ne faut pas perdre de vue que sa valeur réelle a reculé de 14,2 pour cent. L'intervenant déclare qu'il approuve les nouveaux ajustements et la diminution de 0,3 pour cent du budget.
27. L'intervenant demande plus de précisions sur les économies annoncées au paragraphe 6 des propositions, notamment au sujet des départements qui seront concernés et des mesures de coordination qu'il faudra prendre en interne. Concernant le paragraphe 7, il estime qu'il est nécessaire de préciser comment ont été établies les estimations relatives au non-remplacement du personnel de la catégorie des services généraux et à la réaffectation de

leurs tâches administratives. Il souligne que la suppression de réunions sous-régionales implique une redéfinition de celles-ci et il suggère de donner une plus grande latitude aux régions pour l'organisation de telles réunions.

28. L'intervenant estime qu'il faut continuer de rechercher des moyens de réduire efficacement les coûts d'interprétation liés aux sessions du Conseil d'administration, de sorte que cela n'affecte pas la capacité, la participation et la coordination des groupes régionaux. Il juge possible de diminuer les coûts d'impression des documents en ayant davantage recours aux nouvelles technologies.
29. L'orateur déclare que son groupe est d'avis de poursuivre la discussion des propositions pour faire en sorte que les ressources soient employées de façon plus efficace.
30. Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, prenant la parole au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), note que ce budget en augmentation globale de 2,1 pour cent a été proposé alors que de nombreux Membres sont dans une situation économique et financière délicate. Le budget proposé a une incidence sur la capacité des Etats Membres de verser leur contribution et, par voie de conséquence, sur la capacité de l'OIT de faire face à un accroissement de la demande de services. Le GASPAC est d'avis qu'il faut maintenir un niveau de financement adapté mais fait observer que des mesures doivent être prises pour veiller à optimiser la prestation de services.
31. L'intervenant se félicite de ce que le Bureau ait accepté la proposition de créer un comité interne d'examen des dépenses, chargé d'évaluer en continu l'ensemble des programmes et des dépenses engagées au siège et sur le terrain, afin que les ressources soient utilisées de manière optimale. Le Bureau pourrait ainsi établir un ordre de priorité entre ses services et accroître leur efficacité. L'intervenant déclare que, en ces temps de restriction budgétaire, la préparation et la gestion du budget de l'OIT doivent être aussi rigoureuses que l'est la gestion des budgets nationaux.
32. L'intervenant se félicite de l'inscription au budget d'initiatives ayant trait au programme de formation pour l'amélioration des méthodes de gestion et de l'aptitude à diriger, au nouveau cadre de suivi du comportement professionnel et au renforcement de la capacité en matière de recherche et de gestion des connaissances. Toutefois, il souligne que ces mesures inscrites dans le programme et budget doivent aller de pair avec une culture de l'efficacité et une réforme de la gestion. Il soutient les efforts visant à recueillir suffisamment de contributions volontaires pour financer les activités d'assistance technique du BIT.
33. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, saisit cette occasion pour redire qu'il approuve les propositions révisées. Il se dit rassuré de savoir que les nouveaux ajustements n'auront pas d'incidence sur les programmes, compte tenu des enjeux de la justice sociale.
34. L'orateur réitère qu'il est indispensable que l'OIT participe aux efforts de reprise et à l'instauration de la justice sociale. Le déficit de travail décent s'est encore accru en Afrique ces dix dernières années. La diminution des ressources extrabudgétaires est un sujet de préoccupation. L'intervenant déclare que ces ressources sont indispensables à la création de modèles de croissance équitable et invite les donateurs à ne pas réduire leur soutien. Il affirme que les outils de l'OIT sont nécessaires pour donner une dimension sociale à la mondialisation et que la coopération technique joue un rôle essentiel dans la création d'un socle de protection sociale.
35. L'orateur est favorable à la création d'un comité interne d'examen des dépenses chargé d'étudier leur évolution et approuve la révision à la hausse de l'enveloppe allouée au

Centre de Turin ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il exprime sa réserve quant à la proposition de réduire le nombre de fonctionnaires, rappelant que la Commissaire aux comptes a déclaré à la Commission PFA que la capacité institutionnelle devait être renforcée et que la réalisation des buts et résultats visés par l'OIT passait par la formation et le perfectionnement du personnel. Son groupe approuve le budget proposé.

36. Le représentant du gouvernement de la Suède, s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), reconnaît que l'OIT doit aider les Etats Membres à sortir de la crise. Il rappelle que, en mars 2011, son groupe s'est prononcé en faveur d'une croissance budgétaire zéro en termes réels et a approuvé l'augmentation recommandée de 29 pour cent des ressources affectées à la fonction d'évaluation. L'intervenant souligne que les négociations budgétaires doivent se faire dans la transparence et forme le vœu que son groupe continuera d'être informé et consulté au sujet des propositions et de l'état d'avancement de la procédure. Il conclut son intervention en apportant son soutien aux propositions.
37. Le représentant du gouvernement du Brésil souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC. Il est convaincu que l'OIT garde toute sa pertinence dans un monde où la crise financière a fait reculer le travail décent. Il apprécie les efforts consentis par le Bureau pour resserrer encore le budget et approuve les propositions révisées.
38. Le représentant du gouvernement de la Pologne salue les efforts déployés par le Bureau pour mener les consultations et rationaliser le budget en réduisant les dépenses proposées. Il reconnaît que le budget proposé pourrait avoir une incidence sur le déroulement des activités de l'OIT, mais note que ces réductions ne pourront que soulager les Etats Membres qui sont en proie à des difficultés financières. Il soutient les nouvelles propositions de budget.
39. Le représentant du gouvernement de l'Uruguay est favorable au budget proposé. Il estime qu'une croissance zéro du budget en termes réels est une formule satisfaisante et souligne l'importance de la coopération régionale.
40. Le représentant du gouvernement de l'Inde approuve la création d'un comité qui sera chargé de l'examen des dépenses, ainsi que la proposition concernant une augmentation de 29 pour cent du budget affecté à la fonction d'évaluation. Il se félicite des économies et des gains d'efficacité qui ont pu être réalisés, ainsi que du soutien apporté à la coopération Sud-Sud et triangulaire et à l'emploi des jeunes. Il n'aurait pas fallu supprimer la réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique. L'orateur demande que davantage de ressources soient allouées à la région Asie et Pacifique ainsi qu'aux activités portant sur l'égalité entre hommes et femmes. Dans un souci de consensus, l'orateur soutient les nouvelles propositions, mais fait observer que le budget est susceptible de compromettre l'exécution des programmes dans sa région.
41. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis apprécie les efforts déployés par le Bureau pour élaborer une proposition de budget révisée. Il insiste sur la nécessité de procéder à de nouvelles réductions et rappelle que son pays préconise une croissance nominale zéro. Il invite instamment le Bureau à continuer de travailler en vue de l'établissement d'un budget susceptible d'être approuvé par l'ensemble des pays. La situation budgétaire des Etats-Unis ne leur permet pas de soutenir les propositions de budget, bien qu'ils continuent de souscrire aux objectifs de l'OIT.
42. La représentante du gouvernement de Côte d'Ivoire approuve la déclaration faite par le groupe de l'Afrique et soutient la proposition de budget.

-
43. Le représentant du gouvernement du Japon se rallie à la déclaration du GASPAC. Il apprécie que la nouvelle proposition propose de réaliser des économies en réduisant certains coûts indirects, comme les coûts de personnel de la catégorie des services généraux. Il fait observer qu'en raison du déficit financier auquel son pays doit faire face, le gouvernement est tenu, vis-à-vis de la population, de procéder à une reddition des comptes encore plus scrupuleuse s'agissant des engagements financiers contractés avec les organisations internationales. Le gouvernement tient donc à examiner de plus près la proposition révisée avant de se prononcer.
 44. Le représentant du gouvernement du Cameroun se rallie à la déclaration du groupe de l'Afrique. Il insiste sur le fait que les coupes budgétaires auront un impact négatif dans la région Afrique.
 45. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni remercie le Bureau pour le travail effectué depuis les discussions qui se sont tenues lors de la session de mars du Conseil d'administration. Il se félicite qu'il soit proposé de ramener de 2,4 à 2,1 pour cent l'augmentation nominale du budget, mais estime que les propositions ne tiennent pas pleinement compte des énormes pressions financières subies par les gouvernements. Son gouvernement considère que les propositions ne font pas cas de l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, invitant toutes les institutions du système à s'engager activement à réduire leur budget. L'objectif de son gouvernement est de parvenir à une croissance nominale zéro. Le Royaume-Uni n'est de ce fait pas en mesure d'approuver la proposition révisée.
 46. La représentante du gouvernement du Chili souscrit à la déclaration du GRULAC. Elle se félicite des économies réalisées, tout en espérant que la qualité du travail de l'OIT n'aura pas à en souffrir. L'intervenante approuve le budget proposé.
 47. Le représentant du gouvernement du Kenya s'associe à la déclaration du groupe de l'Afrique et approuve les propositions.
 48. Le représentant du gouvernement du Sénégal adhère à la déclaration du groupe de l'Afrique. Il souligne l'importance du travail de l'OIT pour la promotion de la sécurité sociale, du travail décent et de la paix dans le monde. Il espère que l'OIT restera en mesure de répondre à de nombreuses attentes.
 49. La représentante du gouvernement de la Suisse rappelle que son gouvernement a déjà soutenu les propositions de programme et de budget à la session du Conseil d'administration de mars 2011. Elle félicite le Bureau des efforts qu'il a déployés pour trouver les moyens de réaliser des économies et confirme le soutien de son pays aux propositions.
 50. La représentante du gouvernement du Mexique se rallie à la déclaration du GRULAC.
 51. Le représentant du gouvernement de l'Espagne rappelle l'importance d'un budget à croissance nominale zéro. Il signale que d'autres organismes des Nations Unies ont ajusté leur budget pour faire face aux réalités actuelles. L'intervenant fait savoir que son gouvernement n'approuve pas les propositions révisées.
 52. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas salue les efforts déployés par le Bureau pour être en mesure de présenter un budget révisé et réduit, ainsi que les consultations engagées par le Directeur général. Compte tenu cependant des graves difficultés financières et budgétaires auxquelles est confronté le gouvernement, les Pays-Bas visent une réduction de 3 pour cent du budget de l'ensemble des institutions du système des Nations Unies, conformément à l'appel du Secrétaire général. Dans cette perspective, les

Pays-Bas ne peuvent souscrire à la proposition de budget. Ayant déjà approuvé la recommandation concernant le budget lors de la session du Conseil d'administration de mars 2011, et soucieux de ne pas faire obstacle à l'adoption de la résolution sur le budget, les Pays-Bas s'abstiendront lors du vote sur la proposition de budget.

53. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne confirme le soutien que son pays a apporté aux propositions de programme et de budget lors de la dernière session du Conseil d'administration. L'Allemagne estime que le niveau du budget est satisfaisant et n'est pas excessif. Les réductions proposées n'amputent pas les services essentiels.
54. Le représentant du gouvernement du Panama souscrit à la déclaration du GRULAC. Le Panama a approuvé les propositions de budget à la session de mars 2011 du Conseil d'administration et reste favorable à la dernière révision. Le Panama, dont les liens de collaboration avec l'OIT sont déjà anciens, a pris note du projet régional de coopération visant la création d'un centre de formation pour les Amériques, spécialisé dans les questions maritimes.
55. Le représentant du gouvernement du Liban approuve la déclaration du GASPAC et se félicite de la nouvelle proposition de budget présentée par le Bureau. Evoquant les mutations en cours dans le monde arabe, il engage l'OIT à mener une action constructive au cours de cette période de transition. Les activités visant à réduire le chômage et à combattre le travail des enfants doivent impérativement être maintenues. L'intervenant approuve le projet de budget.
56. Le représentant du gouvernement du Togo salue les importants efforts déployés pour rationaliser le budget et fait sienne la déclaration du groupe de l'Afrique. Il est favorable au budget proposé, ainsi qu'à l'objectif d'une recherche d'efficacité et d'efficience dans l'exécution du programme de travail.
57. Le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande fait observer que la situation économique mondiale n'est pas sans poser de graves problèmes à l'OIT et à ses mandants; il est de ce fait d'autant plus important que l'OIT trouve le moyen de répondre à la demande de services qui lui est adressée, compte tenu de la diminution des ressources nécessaires à cette fin. L'intervenant reconnaît qu'une telle situation implique des choix difficiles. Les gouvernements ont dû redéfinir leurs priorités et opérer des coupes dans les budgets, et l'amortissement des augmentations de coûts est désormais une pratique obligée. En raison de sa situation économique, son pays a dû adopter un budget à croissance nominale zéro, et l'OIT devrait sans doute envisager de faire de même. Les propositions de budget ne reflètent pas une croissance nominale zéro en termes réels, la Nouvelle-Zélande ne peut les approuver. Compte tenu cependant du large soutien dont les propositions bénéficient, et ne souhaitant pas que sa position soit interprétée comme une marque de désaveu vis-à-vis de l'OIT et de ses objectifs, la Nouvelle-Zélande s'abstiendra lors du vote sur le budget proposé.
58. Le représentant du gouvernement du Portugal regrette que les révisions apportées aux propositions de mars 2011 ne soient pas plus ambitieuses, compte tenu des difficultés rencontrées par les pays. Le Portugal estime qu'il serait judicieux d'opter pour un budget à croissance nominale zéro.
59. Le représentant du gouvernement du Zimbabwe salue les initiatives du Bureau touchant aux révisions budgétaires et souscrit à la déclaration du Directeur général. Il se rallie également à la déclaration du groupe de l'Afrique et se félicite qu'une partie du budget soit allouée en priorité au chômage des jeunes et notamment au développement des compétences. Le Zimbabwe est convaincu que ces mesures contribueront à faire reculer le chômage sur l'ensemble du continent africain.

-
60. Le représentant du gouvernement de la France approuve les nouvelles propositions de budget et se félicite des diverses initiatives destinées à rationaliser et réduire les dépenses. Il rappelle l'importance de l'OIT dans l'instauration d'une mondialisation capable d'intégrer une véritable dimension sociale et souligne l'intérêt que présente l'approche de l'Organisation par rapport à celles des autres organisations des Nations Unies. Il demande que l'on poursuive les efforts en vue d'assurer une véritable transparence budgétaire et préconise une meilleure surveillance des activités.
61. La représentante du gouvernement du Canada note que le débat sur le budget se déroule dans un contexte marqué par la précarité de la situation financière au plan mondial. Les gouvernements se sont vus contraints d'amputer les budgets de certains programmes, au prix de répercussions directes sur la population et d'un certain nombre de sacrifices, malheureusement indispensables. L'intervenante rappelle que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a admis que les organisations internationales ne pouvaient pas se soustraire à cette réalité, a engagé les organismes des Nations Unies à en prendre acte et à prévoir une réduction de 3 pour cent dans leurs propositions de budget.
62. Son gouvernement ne pense pas que l'OIT constitue à cet égard une exception ni qu'elle soit soumise à un impératif de croissance plus pressant que celui d'autres organismes des Nations Unies ou de programmes nationaux qui fournissent des services directs essentiels. L'intervenante n'est donc pas en mesure d'approuver les propositions de budget qui prévoient une augmentation de 2,1 pour cent.
63. Le représentant du gouvernement du Gabon félicite le Bureau pour la qualité des propositions concernant l'ajustement du budget et se rallie à la déclaration du groupe de l'Afrique. Son gouvernement est particulièrement sensibilisé aux problèmes que rencontre le continent africain sur les fronts de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi des jeunes et de la protection sociale, autant de thèmes qui ont été largement traités lors du Sommet de Ouagadougou. Conscient qu'il est nécessaire de renforcer la présence de l'OIT en Afrique pour faire face à ces difficultés, l'intervenant approuve la proposition de budget.
64. Le représentant du gouvernement de la Namibie déclare que le budget révisé proposé est acceptable, et invite les autres Membres à l'approuver. Il souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique. L'orateur apprécie que l'Organisation se soit dotée d'un cadre de suivi du comportement professionnel et d'une stratégie de gestion axée sur les résultats.
65. Le représentant du gouvernement de l'Australie approuve la déclaration du GASPAC et se déclare favorable à la version révisée des propositions de programme et de budget.
66. La représentante du gouvernement du Mali souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique et approuve sans réserve les propositions de programme et de budget révisées.
67. Le représentant du gouvernement de l'Argentine souscrit à la déclaration du GRULAC et juge qu'il est possible d'établir un juste compromis entre les besoins et les ressources. Il approuve les propositions de programme et de budget révisées.
68. La représentante du gouvernement du Tchad approuve la déclaration du groupe de l'Afrique, souscrit à la version révisée des propositions de programme et de budget, et souligne la nécessité de centrer les activités sur l'emploi des jeunes et la protection sociale, comme indiqué dans la déclaration de Yaoundé.
69. Le représentant du gouvernement de la Chine approuve la version révisée des propositions de programme et de budget et salue le travail accompli par l'OIT. Il souligne la nécessité de viser un emploi optimal des ressources et d'améliorer le rapport coûts-résultats.

-
70. Le président constate qu'il n'y a pas de véritable consensus au sein de la commission mais conclut en notant qu'une importante majorité des participants sont néanmoins disposés à adopter le budget proposé pour 2012-13.

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2012-13 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

71. La commission était saisie du document C.F./D.5 récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. Suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, tel que modifié par les propositions figurant dans le document C.F./D.4, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars des Etats-Unis dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale 2012-13. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget de dépenses (en dollars des Etats-Unis)	861 620 000
Budget des recettes (en dollars des Etats-Unis)	861 620 000
Taux de change budgétaire (franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis)	0,84
Equivalent en francs suisses du budget total	723 760 800

72. Le Trésorier et contrôleur des finances explique que le document C.F./D.5 montre le budget final des dépenses et des recettes à la suite de l'achat de contrats à terme pour couvrir les besoins en dollars des Etats-Unis. Les contributions des Etats Membres, soit 723 760 800 francs suisses, sont inférieures de 6,9 pour cent à celles de 2010-11. Du fait des contrats à terme, les montants mis en recouvrement auprès des Etats Membres sont maintenant protégés contre toute fluctuation des taux de change au cours de l'exercice 2012-13. Les différentiels d'intérêts entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse ont permis d'obtenir une prime de taux de change d'environ 2 millions de francs suisses. Conformément au Règlement financier, cette prime sera restituée aux Etats Membres à la fin de la période biennale, une moitié étant redistribuée par le biais du système d'incitation pour encourager le prompt paiement des contributions et l'autre étant versée à tous les Etats Membres.
73. Les représentants des gouvernements du Canada, de la France et du Royaume-Uni demandent des éclaircissements sur le calcul du budget des dépenses en dollars des Etats-Unis, du taux de change budgétaire et de l'équivalent en francs suisses du budget présentés dans le document. Ils ont également demandé à pouvoir disposer, pour les futures discussions budgétaires, des montants de référence des exercices successifs, de manière à suivre l'évolution effective du budget depuis l'instauration du système de mise en recouvrement des contributions en francs suisses.
74. Le Trésorier et contrôleur des finances explique que le calcul a été effectué conformément à la méthode adoptée par décision de la Conférence en juin 1989¹. Il présente également une note détaillée sur la procédure suivie et le mode de calcul utilisé (jointe en annexe VI au présent rapport).

¹ Conférence internationale du Travail, 76^e session (juin 1989), *Compte rendu provisoire* n° 15.

-
75. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Rapport financier et états financiers vérifiés pour 2010

76. La commission était saisie d'un document présentant le Rapport financier et les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010, vérifiés; du Rapport II: Projet de programme et de budget 2012-13 et autres questions; ainsi que du document C.F./D.3 contenant une recommandation du Conseil d'administration tendant à ce que la Conférence adopte le Rapport financier et les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010, vérifiés.
77. *La commission recommande à la Conférence d'adopter le Rapport financier et les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010, vérifiés, conformément à l'article 29 du Règlement financier, et d'adopter en conséquence la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

78. La commission était saisie du document C.F./D.6 contenant un projet de résolution sur les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT.
79. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Annexes

80. L'allocation du Directeur général au sujet des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 est reproduite à l'annexe I.
81. Le projet de barème des contributions pour 2012 figure à l'annexe II.
82. Un tableau présentant un résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2012-13 est joint au présent rapport (annexe III) ainsi qu'un résumé du budget des dépenses proposé pour 2012-13 par ligne de crédit (annexe IV).
83. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2012 est présenté à l'annexe V.
84. Une note explicative concernant la relation entre le niveau du budget des dépenses, le niveau des recettes provenant des contributions et le taux de change entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse figure à l'annexe VI.

Genève, le 9 juin 2011

(Signé) G. Vines
Président et rapporteur

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2012

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter le projet de barème pour 2012 figurant à la colonne 3 de l'annexe II du présent rapport.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail:

- a) d'exprimer à M. Agustín Gordillo son appréciation pour les services qu'il a rendus au Tribunal administratif en sa qualité de juge;
- b) de renouveler le mandat de M^{me} Mary G. Gaudron (Australie) pour une durée de trois ans;
- c) de nommer M^{me} Suzie d'Auvergne (Sainte-Lucie) juge du Tribunal administratif pour un mandat de trois ans.

Résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour 2012-13 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

En application du Règlement financier, approuve pour le 73^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2013, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à 861 620 000 dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de 861 620 000 dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, correspond à 723 760 800 francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Résolution concernant le Rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2010

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article 29 du Règlement financier, d'adopter le Rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010.

Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Confirme que les personnes suivantes la représenteront au sein du Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), jusqu'au 8 octobre 2013:

M. T. Montant (Suisse)

M. J.-P. Bernard (employeurs)

M. M. Blondel (travailleurs)

Annexe I

Allocution de M. Juan Somavia, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2012-13 (2 juin 2011)

M. Greg Vines, Président de la Commission des finances,

Sir Roy Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs,

M. Julien, porte-parole du groupe des employeurs,

Mesdames et Messieurs les délégués gouvernementaux de la Commission des finances,

La commission est saisie d'une recommandation du Conseil d'administration invitant la Conférence à adopter le programme et budget pour la période biennale 2012-13, le montant total des dépenses étant fixé provisoirement à quelque 744,4 millions de dollars E.-U., compte tenu des ajustements apportés à la proposition que j'ai présentée initialement.

Elle est également saisie d'un document dans lequel il est proposé d'apporter de nouveaux ajustements au budget, dont le total serait ainsi ramené à 742 millions de dollars E.-U. environ. Ces nouveaux ajustements sont le fruit des efforts déployés par le Bureau, au terme de la session du Conseil d'administration, pour répondre à la demande instante de certains des gouvernements, tout en tenant compte des souhaits exprimés par une large majorité qui a approuvé les recommandations qui vous sont soumises.

Pour récapituler.

Ces documents sont le résultat d'une discussion préliminaire, tenue en novembre 2010, d'un débat riche, instructif et concret, lors de la session de mars du Conseil d'administration, et des nouvelles consultations qui ont eu lieu depuis lors avec un certain nombre de pays et de groupes.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la préparation des propositions, et notamment les membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration.

Je remercie tout particulièrement le président de la Commission PFA et du Conseil d'administration du BIT, M. Matjila; le porte-parole du groupe des employeurs, M. Julien; et le porte-parole du groupe des travailleurs, M. Trotman.

Ils ont, avec l'aide de nombreux coordinateurs de groupes gouvernementaux régionaux, joué un rôle important dans la préparation des propositions équilibrées que vous avez sous les yeux. Le président de la présente commission a apporté sa pierre à l'édifice en tant que coordonateur du groupe de l'Asie et du Pacifique.

En mars dernier, les débats du Conseil d'administration ont fait apparaître qu'il existait un remarquable consensus sur la façon dont l'OIT doit voir l'avenir et sur ses orientations futures. Permettez-moi de présenter brièvement les principales bases sur lesquelles reposent nos propositions:

- *Premièrement, notre pertinence.* Alors que le paysage géopolitique et économique mondial évolue rapidement, l'Agenda du travail décent et un tripartisme actif portent en eux de nombreuses possibilités: une meilleure croissance, plus de paix, plus de justice, moins de pauvreté, ainsi qu'un développement plus stable pour les économies, les entreprises, les lieux de travail et les sociétés.

Dans le budget, cela se traduit par l'importance attachée aux 19 résultats définis dans le cadre stratégique pour 2010-2015 sur la base des objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent, et par une plus grande intégration et une plus grande cohérence dans la mise en œuvre de ces résultats, grâce au travail d'équipe et à une large collaboration au sein du Bureau.

- Le deuxième élément a été omniprésent dans nos débats de mars: *le moment est venu de renforcer l'OIT.* De plus en plus de pays, et nos mandants dans ces pays, attendent de l'OIT des politiques et des bonnes pratiques leur permettant de concilier la croissance économique et

la productivité, d'une part, avec le travail décent et le progrès social, d'autre part. Aussi, dans les propositions de budget, l'accent est-il davantage mis sur le renforcement de notre base de connaissances et de nos capacités de service.

A cet égard, un excellent accueil a été réservé à ma proposition de créer un *nouveau système de gestion des connaissances* destiné à produire des connaissances de qualité et actualisées, grâce à des efforts constants et coordonnés.

- *Troisièmement, il nous faut donner effet à la Déclaration de 2008.* Comme l'illustre le rapport que j'ai préparé pour cette session de la Conférence, à l'heure actuelle l'OIT a pour devoir essentiel de continuer de plaider en faveur d'une croissance efficace couplée à la justice sociale – une croissance engendrée par des politiques macroéconomiques, sociales et du marché du travail plus cohérentes, plus convergentes et articulées autour des besoins des populations, aussi bien à l'échelle mondiale qu'au plan national.

Au cours de la discussion de mars, l'accent a été mis à de nombreuses reprises sur le rôle central joué par l'Organisation dans la réalisation d'une croissance durable, équilibrée et équitable, dans le monde d'incertitude qui est le nôtre.

- *Quatrièmement, nous devons continuer de renforcer les capacités de gestion du Bureau.* De grands progrès ont déjà été accomplis. Les propositions mettent l'accent sur l'intégration et le renforcement des moyens permettant de gagner en efficacité et en efficience tout en préservant la valeur réelle des fonctions et des programmes de l'OIT.

En mars, la proposition de renforcer la *fonction d'évaluation*, conformément aux recommandations formulées à l'issue d'une évaluation externe indépendante, a été largement approuvée.

Les efforts déployés par le Bureau pour accroître la transparence et la responsabilisation, dont témoigne par exemple la création d'un *registre des risques*, ont également été reconnus.

- *Cinquièmement, le budget dont vous êtes saisis obéit à la même discipline budgétaire rigoureuse* que j'applique depuis cinq périodes biennales. Voilà une décennie que les économies et les gains d'efficacité sont au cœur du programme et budget.

Permettez-moi d'ajouter que, sous ma direction, le budget de l'OIT n'a jamais dépassé les limites de dépenses fixées – en d'autres termes, il n'a jamais été déficitaire. Depuis que je dirige l'OIT, nous appliquons une politique budgétaire prudente.

Je crois que c'est une garantie pour tous les gouvernements.

Nous avons également appliqué une politique prudente à l'égard du financement extrabudgétaire. Globalement, nous maintenons un rapport de deux tiers un tiers entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Nous sommes ainsi nettement moins vulnérables, en temps de crise, que nombre d'autres institutions des Nations Unies.

Il est également intéressant, dans le cadre de la discussion de ce jour, d'indiquer que pas plus tard qu'hier la Commissaire aux comptes a fait savoir publiquement qu'elle approuvait sans réserve les comptes de l'OIT et formulé de nombreuses suggestions particulièrement pertinentes dont nous avons pris bonne note. Cela ne peut que rassurer les gouvernements à l'heure où ils vont avoir à se prononcer sur notre futur budget.

La période biennale 2012-13 est la deuxième du cadre stratégique pour 2010-2015 qui est, vous le savez, notre outil de planification à moyen terme.

Avec le cadre stratégique, le Conseil d'administration a avalisé des plans destinés à renforcer sensiblement la capacité de l'OIT.

Approuvé avant la crise, le cadre stratégique prévoyait que le budget 2012-13 renouerait avec la croissance en termes réels et s'accompagnerait d'une hausse de 45 millions de dollars E.-U. du CSBO ainsi que d'une augmentation de 35 millions de dollars E.-U. des fonds de coopération technique provenant de ressources extrabudgétaires.

Bien au contraire, en raison de la crise, nous sommes confrontés à une diminution des ressources sur ces trois fronts, de sorte que le total de nos ressources réelles – toutes sources confondues – devrait être inférieur de 13 pour cent environ aux prévisions figurant dans le cadre stratégique. Nous avons accusé le coup.

Et pourtant je dois vous dire sans plus attendre combien nous avons apprécié les efforts consentis par les donateurs – même dans ces circonstances difficiles – pour nous permettre de soutenir les initiatives concrètes déployées dans les Etats Membres. Nombre d’entre vous nous ont montré qu’ils restaient attachés au programme et aux valeurs de l’OIT; cela fait chaud au cœur. Nous continuons de prospecter à la recherche de nouveaux donateurs, avec des résultats encourageants.

Nous gardons l’espoir que, au bout du compte, la diminution des ressources extrabudgétaires sera inférieure à nos prévisions actuelles.

Mais nul ne saurait prétendre que l’OIT dispose des ressources sur lesquelles nous aurions vraisemblablement pu compter sans la crise.

Nous avons, nous aussi, été directement touchés par la crise, et ce dans différents domaines, qu’il s’agisse de notre capacité interne de mettre en œuvre les stratégies de gestion approuvées par le Conseil d’administration ou encore de l’appui que nous apportons au quotidien à nos mandants.

Permettez-moi maintenant d’en venir au vif du sujet de notre discussion budgétaire d’aujourd’hui. Je souhaiterais m’arrêter sur trois points:

- Le premier a trait aux propositions de budget telles qu’elles ont été présentées au Conseil d’administration en mars.
- Le deuxième porte sur les ajustements approuvés par le Conseil d’administration au terme de ses débats, l’accent étant mis sur les domaines à renforcer en priorité.
- Le dernier concerne les ajustements ultérieurs qui sont le résultat des consultations que j’ai tenues à la fois avec les mandants et au sein du Bureau depuis la fin de la session du Conseil d’administration.

Premièrement, mes propositions de budget initiales.

Le budget prévoit une augmentation de 3,2 millions de dollars E.-U. pour les régions, avec une priorité pour l’Afrique. Vous savez que les activités que nous menons dans les pays sont toujours restées ma priorité au fil des budgets successifs. L’urgence est aujourd’hui d’autant plus grande que la demande d’assistance des pays est de plus en plus pressante.

Les ressources affectées aux secteurs techniques sont restées globalement au même niveau. Nous avons toutefois cherché délibérément à redistribuer ces ressources de manière à renforcer les capacités techniques dans certains domaines, à savoir: i) l’application des normes internationales du travail dans les pays; ii) l’administration et l’inspection du travail; iii) la protection sociale, notamment en vue de permettre à l’Organisation d’intervenir plus activement dans la mise en place du socle de protection sociale; iv) la durée du travail et les salaires; v) les analyses macroéconomiques des politiques axées simultanément sur l’emploi et la protection sociale; et vi) l’emploi rural.

La proposition comporte, ce qui est une innovation, une ligne budgétaire pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, domaine dans lequel l’Organisation doit répondre à une demande de plus en plus forte et où elle bénéficie d’un soutien de plus en plus marqué.

Une augmentation réelle de 29 pour cent est prévue pour la fonction d’évaluation; les provisions prévues pour les autres dispositifs de contrôle sont maintenues à leur niveau de 2010-11. En mars, plusieurs intervenants se sont déclarés favorables à cette mesure, jugée importante pour accroître l’efficacité des programmes et améliorer la gouvernance.

Mes propositions initiales prévoyaient également d’affecter une enveloppe totale de 5,1 millions de dollars E.-U. d’économies au financement de ces réaffectations. Ces économies ont pu être réalisées grâce à des méthodes de travail plus rigoureuses pour le service du Conseil d’administration et de la Conférence, grâce à des gains d’efficacité dans les services d’appui et les procédures administratives, grâce également à l’introduction de mesures visant à réduire les dépenses de voyage et à systématiser l’utilisation des vidéoconférences.

Ce qui m’amène à mon *deuxième* point – les ajustements approuvés par le Conseil d’administration au terme des débats de mars dernier.

Mes propositions ont bénéficié d’un large soutien dès la première série de discussions. Le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs s’y sont ralliés à l’unanimité, et elles ont reçu l’appui du groupe de l’Afrique, d’une majorité d’intervenants des régions Amériques, Asie et

Pacifique, de nombreux gouvernements européens et d'Etats arabes, de divers donateurs et de l'ASEAN.

Les ajustements que j'ai proposés en mars font donc droit à la demande d'une majorité de membres favorables à une croissance zéro en termes réels et visent essentiellement à affecter les ressources aux domaines jugés hautement prioritaires et à en optimiser l'emploi.

Un montant supplémentaire de 2,34 millions de dollars E.-U. d'économies a par ailleurs été réaffecté à un certain nombre de priorités recensées au cours du débat: les activités dans certaines régions – Etats arabes, Afrique et Europe de l'Est –, l'emploi des jeunes et l'économie informelle.

Ces mesures se sont accompagnées d'améliorations de la gestion axée sur les résultats et de la gestion des ressources – domaines qui ont fait de la part du Conseil d'administration l'objet d'analyses minutieuses et de nombreuses suggestions, aussi judicieuses que concrètes, destinées à permettre à l'Organisation d'améliorer constamment sa performance.

C'est ainsi que le groupe de l'Asie et du Pacifique a pris l'initiative de demander la constitution d'un comité de haut niveau chargé de contrôler les dépenses internes.

J'ai décidé de créer le comité en question. Il ne faut pas croire qu'il s'agit d'une initiative destinée à rester sans lendemain, car je tiens à ce qu'elle soit un signe fort de cette volonté générale de l'Organisation de mettre en place une culture de la sensibilisation aux coûts – une culture dont la grande priorité sera la manière dont nous utilisons nos ressources puisque celles-ci, il est bien inutile de vous le rappeler, proviennent de contribuables dont le vœu est d'obtenir, par le relais de l'OIT, un mieux-être tangible dans la vie de chacun.

Je tiens à ce que cette initiative soit mise en œuvre de manière sérieuse, crédible, et systématique.

J'ai, par exemple, demandé à l'ensemble des membres du personnel du BIT qui travaille pour cette Conférence de formuler des suggestions concrètes sur les moyens de réaliser des économies. Hier, dans mon discours d'ouverture, j'ai invité les délégués, comme je le fais aujourd'hui à votre attention, à nous seconder dans cette tâche et à nous faire part de leurs idées sur la manière dont nous pourrions accroître l'efficacité et l'efficience des services à la Conférence, tout en en réduisant le coût.

Mon objectif est de pouvoir l'année prochaine signaler à la Conférence les mesures que nous avons prises et les économies qui en résultent pour sa session de 2012. J'ai bon espoir d'y parvenir, mais, vous ne le savez que trop, l'aide des délégués me sera précieuse, raison pour laquelle je me permets de solliciter votre appui dans cette réflexion sur les moyens à mettre en œuvre.

Je termine enfin avec mon *troisième* point, à savoir les travaux que nous avons entrepris après la session du Conseil d'administration de mars pour envisager d'autres ajustements au budget – soit ceux qui sont énumérés dans le document dont vous êtes saisis.

A la fin de la discussion du mois de mars, plusieurs pays, dont d'importants contributeurs au budget ordinaire de l'Organisation, ont regretté qu'il n'ait pas été possible de réduire davantage le niveau du budget. Certains gouvernements ont demandé que l'on opère au moins une légère réduction, d'autres ont réclamé une réduction de 19 millions de dollars E.-U., afin de parvenir à un niveau de croissance nominale zéro. Pour autant, j'ai eu la satisfaction de constater que les Etats en question ne remettaient en cause ni la valeur ni la qualité du travail de l'OIT.

Je suis convaincu que les pays concernés ont demandé cette réduction du budget en raison des problèmes réels et urgents auxquels ils sont confrontés en la matière – et l'on ne sait que trop que les problèmes budgétaires sont désormais le lot de tous. J'ai consulté plusieurs pays au cours des dernières semaines, et plusieurs hauts fonctionnaires du Bureau ont fait de même.

Pendant ce temps, ma principale préoccupation a été de trouver le moyen de concilier la demande qui vise le maintien ou le renforcement des services aux mandants – objectif soutenu par la grande majorité des gouvernements ainsi que par les groupes des employeurs et des travailleurs, et qui constitue le fondement des recommandations que le Conseil d'administration vous a adressées – et celle qui tend à obtenir une diminution réelle du niveau du budget. Comment faire droit simultanément à ces deux exigences?

Nous n'avons cessé, au cours de toutes ces consultations, de rappeler qu'il n'existe plus désormais de solutions simples. Nous avons pu, dans le cadre de cinq budgets successifs, réaliser d'importantes économies, tout en permettant au Bureau de faire face aux importantes augmentations

consenties en faveur des fonctions de contrôle et autres dépenses mandatées par le Conseil d'administration – autant d'activités qui, bien évidemment, bénéficient de ma pleine et entière approbation.

Au cours de cette période, nous avons par exemple réduit de 47 pour cent le budget affecté aux frais de voyage du personnel, et j'ai proposé de nouvelles réductions, tant dans mes propositions initiales que dans les ajustements ultérieurs.

Les propositions dont vous êtes saisis visent à ce qu'il y ait le moins de répercussions possibles sur les services, mais ces répercussions ne pourront pas être totalement évitées.

L'effet net des ajustements approuvés en mars et de ceux qui vous sont proposés aujourd'hui est une réduction du budget nominal de 4,2 millions de dollars E.-U. par rapport aux propositions initiales.

Les ajustements que je propose ont pour effet net de ramener de 2,7 à 2,1 pour cent l'augmentation nominale du budget. La réduction du niveau réel du budget est de 0,3 pour cent. Le budget proposé est inférieur de 13 pour cent à celui prévu par le cadre stratégique pour cet exercice budgétaire.

Les décisions budgétaires sont toujours difficiles.

J'espère que les nouvelles propositions qui ont été portées à votre connaissance, et qui témoignent d'un réel effort de la part du Bureau, bénéficieront de votre approbation. Elles visent à établir un consensus aussi large que possible tout en respectant les attentes de tous ceux qui sont à l'origine de la recommandation que vous a adressée le Conseil d'administration.

Elles sont, bien évidemment, l'aboutissement d'un véritable processus de consultations, et visent à répondre de manière équilibrée à la volonté, dont j'imagine que nous la partageons tous, de réunir le plus grand nombre de suffrages pour ce budget, dans les circonstances difficiles que nous connaissons. Elles témoignent également d'une volonté sincère d'établir un juste compromis entre des demandes et des impératifs contradictoires.

Mesdames et messieurs,

Je soumets à votre attention, en vue de son adoption, le présent budget, qui fixe provisoirement le montant total des dépenses à 742 millions de dollars E.-U.

Permettez-moi de conclure en récapitulant mon propos. Le Bureau et l'institution dans son ensemble, Conseil d'administration et Conférence y compris, doivent viser *l'optimisation des ressources*.

Quelle que soit l'ampleur de leur contribution, les gouvernements que vous représentez mettent leur argent au service de valeurs: les valeurs de notre Constitution, les valeurs du travail décent, dont le besoin se fait ressentir de mille manières sur l'ensemble de la planète. Comme je l'ai dit hier, les événements semblent confirmer que nos valeurs et nos priorités répondent à une nécessité historique. Cet argent que vous mettez au service de nos valeurs, il est de notre devoir à tous d'en faire le meilleur usage possible.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe II

Barème des contributions

Etats	OIT Barème pour 2011 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
1 Afghanistan	0,004	0,004	0,004	-
2 Afrique du Sud	0,385	0,385	0,385	-
3 Albanie	0,010	0,010	0,010	-
4 Algérie	0,128	0,128	0,128	-
5 Allemagne	8,021	8,018	8,021	-
6 Angola	0,010	0,010	0,010	-
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002	-
8 Arabie saoudite	0,831	0,830	0,831	-
9 Argentine	0,287	0,287	0,287	-
10 Arménie	0,005	0,005	0,005	-
11 Australie	1,934	1,933	1,934	-
12 Autriche	0,852	0,851	0,852	-
13 Azerbaïdjan	0,015	0,015	0,015	-
14 Bahamas	0,018	0,018	0,018	-
15 Bahreïn	0,039	0,039	0,039	-
16 Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17 Barbade	0,008	0,008	0,008	-
18 Bélarus	0,042	0,042	0,042	-
19 Belgique	1,076	1,075	1,076	-
20 Belize	0,001	0,001	0,001	-
21 Bénin	0,003	0,003	0,003	-
22 Bolivie, Etat plurinational de	0,007	0,007	0,007	-
23 Bosnie-Herzégovine	0,014	0,014	0,014	-
24 Botswana	0,018	0,018	0,018	-
25 Brésil	1,612	1,611	1,612	-
26 Brunéi Darussalam	0,028	0,028	0,028	-
27 Bulgarie	0,038	0,038	0,038	-
28 Burkina Faso	0,003	0,003	0,003	-
29 Burundi	0,001	0,001	0,001	-
30 Cambodge	0,003	0,003	0,003	-
31 Cameroun	0,011	0,011	0,011	-
32 Canada	3,208	3,207	3,208	-
33 Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	-
34 Chili	0,236	0,236	0,236	-
35 Chine	3,190	3,189	3,190	-
36 Chypre	0,046	0,046	0,046	-
37 Colombie	0,144	0,144	0,144	-
38 Comores	0,001	0,001	0,001	-
39 Congo	0,003	0,003	0,003	-
40 Corée, République de	2,261	2,260	2,261	-
41 Costa Rica	0,034	0,034	0,034	-
42 Côte d'Ivoire	0,010	0,010	0,010	-
43 Croatie	0,097	0,097	0,097	-
44 Cuba	0,071	0,071	0,071	-
45 Danemark	0,736	0,736	0,736	-
46 Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
47 Dominique	0,001	0,001	0,001	-
48 Egypte	0,094	0,094	0,094	-
49 El Salvador	0,019	0,019	0,019	-
50 Emirats arabes unis	0,391	0,391	0,391	-
51 Equateur	0,040	0,040	0,040	-
52 Erythrée	0,001	0,001	0,001	-

Etats	OIT Barème pour 2011 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
53 Espagne	3,178	3,177	3,178	-
54 Estonie	0,040	0,040	0,040	-
55 Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
56 Ethiopie	0,008	0,008	0,008	-
57 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,007	0,007	-
58 Fidji	0,004	0,004	0,004	-
59 Finlande	0,566	0,566	0,566	-
60 France	6,126	6,123	6,126	-
61 Gabon	0,014	0,014	0,014	-
62 Gambie	0,001	0,001	0,001	-
63 Géorgie	0,006	0,006	0,006	-
64 Ghana	0,006	0,006	0,006	-
65 Grèce	0,691	0,691	0,691	-
66 Grenade	0,001	0,001	0,001	-
67 Guatemala	0,028	0,028	0,028	-
68 Guinée	0,002	0,002	0,002	-
69 Guinée équatoriale	0,008	0,008	0,008	-
70 Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
71 Guyana	0,001	0,001	0,001	-
72 Haïti	0,003	0,003	0,003	-
73 Honduras	0,008	0,008	0,008	-
74 Hongrie	0,291	0,291	0,291	-
75 Iles Marshall	0,001	0,001	0,001	-
76 Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
77 Inde	0,534	0,534	0,534	-
78 Indonésie	0,238	0,238	0,238	-
79 Iran, République islamique d'	0,233	0,233	0,233	-
80 Iraq	0,020	0,020	0,020	-
81 Irlande	0,498	0,498	0,498	-
82 Islande	0,042	0,042	0,042	-
83 Israël	0,384	0,384	0,384	-
84 Italie	5,001	4,999	5,001	-
85 Jamahiriya arabe libyenne	0,129	0,129	0,129	-
86 Jamaïque	0,014	0,014	0,014	-
87 Japon	12,535	12,530	12,535	-
88 Jordanie	0,014	0,014	0,014	-
89 Kazakhstan	0,076	0,076	0,076	-
90 Kenya	0,012	0,012	0,012	-
91 Kirghizistan	0,001	0,001	0,001	-
92 Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
93 Koweït	0,263	0,263	0,263	-
94 Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
95 Lettonie	0,038	0,038	0,038	-
96 Liban	0,033	0,033	0,033	-
97 Libéria	0,001	0,001	0,001	-
98 Lituanie	0,065	0,065	0,065	-
99 Luxembourg	0,090	0,090	0,090	-
100 Madagascar	0,003	0,003	0,003	-
101 Malaisie	0,253	0,253	0,253	-
102 Malawi	0,001	0,001	0,001	-
103 Maldives, République des	0,001	0,001	0,001	-
104 Mali	0,003	0,003	0,003	-
105 Malte	0,017	0,017	0,017	-
106 Maroc	0,058	0,058	0,058	-
107 Maurice	0,011	0,011	0,011	-
108 Mauritanie	0,001	0,001	0,001	-
109 Mexique	2,357	2,356	2,357	-

Etats	OIT Barème pour 2011 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
110 Moldova, République de	0,002	0,002	0,002	-
111 Mongolie	0,002	0,002	0,002	-
112 Monténégro (le)	0,004	0,004	0,004	-
113 Mozambique	0,003	0,003	0,003	-
114 Myanmar	0,006	0,006	0,006	-
115 Namibie	0,008	0,008	0,008	-
116 Népal	0,006	0,006	0,006	-
117 Nicaragua	0,003	0,003	0,003	-
118 Niger	0,002	0,002	0,002	-
119 Nigéria	0,078	0,078	0,078	-
120 Norvège	0,872	0,871	0,872	-
121 Nouvelle-Zélande	0,273	0,273	0,273	-
122 Oman	0,086	0,086	0,086	-
123 Ouganda	0,006	0,006	0,006	-
124 Ouzbékistan	0,010	0,010	0,010	-
125 Pakistan	0,082	0,082	0,082	-
126 Panama	0,022	0,022	0,022	-
127 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,002	0,002	-
128 Paraguay	0,007	0,007	0,007	-
129 Pays-Bas	1,856	1,855	1,856	-
130 Pérou	0,090	0,090	0,090	-
131 Philippines	0,090	0,090	0,090	-
132 Pologne	0,828	0,828	0,828	-
133 Portugal	0,511	0,511	0,511	-
134 Qatar	0,135	0,135	0,135	-
135 République arabe syrienne	0,025	0,025	0,025	-
136 République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
137 République démocratique du Congo	0,003	0,003	0,003	-
138 République démocratique populaire lao	0,001	0,001	0,001	-
139 République dominicaine	0,042	0,042	0,042	-
140 République tchèque	0,349	0,349	0,349	-
141 Roumanie	0,177	0,177	0,177	-
142 Royaume-Uni	6,607	6,604	6,607	-
143 Russie, Fédération de	1,603	1,602	1,603	-
144 Rwanda	0,001	0,001	0,001	-
145 Sainte-Lucie	0,001	0,001	0,001	-
146 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
147 Saint-Marin	0,003	0,003	0,003	-
148 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
149 Samoa	0,001	0,001	0,001	-
150 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
151 Sénégal	0,006	0,006	0,006	-
152 Serbie	0,037	0,037	0,037	-
153 Seychelles	0,002	0,002	0,002	-
154 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
155 Singapour	0,335	0,335	0,335	-
156 Slovaquie	0,142	0,142	0,142	-
157 Slovénie	0,103	0,103	0,103	-
158 Somalie	0,001	0,001	0,001	-
159 Soudan	0,010	0,010	0,010	-
160 Sri Lanka	0,019	0,019	0,019	-
161 Suède	1,065	1,064	1,065	-
162 Suisse	1,131	1,130	1,131	-
163 Suriname	0,003	0,003	0,003	-

Etats	OIT Barème pour 2011 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2010-2012 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2012 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
164 Swaziland	0,003	0,003	0,003	-
165 Tadjikistan	0,002	0,002	0,002	-
166 Tanzanie, République-Unie de	0,008	0,008	0,008	-
167 Tchad	0,002	0,002	0,002	-
168 Thaïlande	0,209	0,209	0,209	-
169 Timor-Leste	0,001	0,001	0,001	-
170 Togo	0,001	0,001	0,001	-
171 Trinité-et-Tobago	0,044	0,044	0,044	-
172 Tunisie	0,030	0,030	0,030	-
173 Turkménistan	0,026	0,026	0,026	-
174 Turquie	0,617	0,617	0,617	-
175 Tuvalu	0,001	0,001	0,001	-
176 Ukraine	0,087	0,087	0,087	-
177 Uruguay	0,027	0,027	0,027	-
178 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
179 Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,314	0,314	0,314	-
180 Viet Nam	0,033	0,033	0,033	-
181 Yémen	0,010	0,010	0,010	-
182 Zambie	0,004	0,004	0,004	-
183 Zimbabwe	0,003	0,003	0,003	-
TOTAL	100,000	99,969	100,000	0,000

Annexe III

Résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2012-13

	Dépenses			Recettes			
	Budget 2010-11	Prévisions 2012-13		Budget 2010-11		Prévisions 2012-13	
	en \$ E.-U.	en \$ E.-U.		en \$ E.-U.	en CHF	en \$ E.-U.	en CHF
Partie I Budget courant	718 898 200	856 950 214	Contributions des Etats Membres	726 720 000	777 590 400	861 620 000	723 760 800
Partie II Dépenses imprévues	875 000	875 000					
Partie III Fonds de roulement	-	-					
Partie IV Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 946 800	3 794 786					
Budget effectif de fonctionnement	726 720 000	861 620 000		726 720 000	777 590 400	861 620 000	723 760 800

Annexe IV

Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

Catégorie	Budget 2010-11	Prévisions 2012-13 (en dollars constants de 2010-11)	Prévisions 2012-13 (recalculées et réévaluées au taux de 0,84 franc suisse pour 1 dollar)
PARTIE I. BUDGET COURANT			
A. Organes directeurs	79 304 958	74 956 841	93 292 325
B. Objectifs stratégiques	542 334 389	549 579 476	648 089 068
Emploi	167 210 568	170 270 713	200 790 955
Protection sociale	110 961 717	111 322 819	131 276 922
Dialogue social	155 811 582	156 668 621	184 750 750
Normes	108 350 522	111 317 323	131 270 441
C. Services de management	63 243 523	61 972 616	75 737 842
D. Autres provisions budgétaires	40 120 297	40 105 116	47 133 896
Ajustement pour mouvement de personnel	-6 104 967	-6 089 610	-7 302 917
Total Partie I	718 898 200	720 524 439	856 950 214
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT			
Fonds de roulement	-	-	-
Total Parties I-III	719 773 200	721 399 439	857 825 214
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 946 800	2 920 561	3 794 786
Total Parties I-IV	726 720 000	724 320 000	861 620 000

Annexe V

Budget des recettes pour 2012-13 Etat des contributions dues par les Etats Membres pour 2012 (en francs suisses)

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2012		Crédit au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2012
		%	Montant	2010 système d'incitation	Années antérieures (1)			
					50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
1	Afghanistan	0,004	14 475	-	-	13	13	14 462
2	Afrique du Sud	0,385	1 393 240	-	-	-	-	1 393 240
3	Albanie	0,010	36 188	10	-	-	10	36 178
4	Algérie	0,128	463 207	109	-	-	109	463 098
5	Allemagne	8,021	29 026 427	8 819	-	-	8 819	29 017 608
6	Angola	0,010	36 188	5	-	-	5	36 183
7	Antigua-et-Barbuda	0,002	7 238	-	93	249	342	6 896
8	Arabie saoudite	0,831	3 007 226	1 152	-	-	1 152	3 006 074
9	Argentine	0,287	1 038 597	-	-	-	-	1 038 597
10	Arménie	0,005	18 094	1	-	-	1	18 093
11	Australie	1,934	6 998 767	3 046	-	-	3 046	6 995 721
12	Autriche	0,852	3 083 221	10	-	-	10	3 083 211
13	Azerbaïdjan	0,015	54 282	1	-	-	1	54 281
14	Bahamas	0,018	65 138	27	-	-	27	65 111
15	Bahreïn	0,039	141 133	56	-	-	56	141 077
16	Bangladesh	0,010	36 188	17	-	-	17	36 171
17	Barbade	0,008	28 950	13	-	-	13	28 937
18	Bélarus	0,042	151 990	26	-	-	26	151 964
19	Belgique	1,076	3 893 833	8	-	-	8	3 893 825
20	Belize	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
21	Bénin	0,003	10 856	2	-	-	2	10 854
22	Bolivie, Etat plurinational de	0,007	25 332	7	-	81	88	25 244
23	Bosnie-Herzégovine	0,014	50 663	-	-	-	-	50 663
24	Botswana	0,018	65 138	5	-	181	186	64 952
25	Brésil	1,612	5 833 512	-	-	-	-	5 833 512
26	Brunéi Darussalam	0,028	101 326	44	-	-	44	101 282
27	Bulgarie	0,038	137 515	31	-	-	31	137 484
28	Burkina Faso	0,003	10 856	3	-	-	3	10 853
29	Burundi	0,001	3 619	-	-	9	9	3 610
30	Cambodge	0,003	10 856	1	-	-	1	10 855
31	Cameroun	0,011	39 807	-	-	-	-	39 807
32	Canada	3,208	11 609 123	5 072	-	-	5 072	11 604 051
33	Cap-Vert	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
34	Chili	0,236	854 038	212	-	-	212	853 826
35	Chine	3,190	11 543 985	1 014	-	-	1 014	11 542 971
36	Chypre	0,046	166 465	73	-	-	73	166 392
37	Colombie	0,144	521 108	167	-	1 357	1 524	519 584
38	Comores	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
39	Congo	0,003	10 856	2	-	-	2	10 854
40	Corée, République de	2,261	8 182 116	-	-	28 106	28 106	8 154 010
41	Costa Rica	0,034	123 039	-	-	414	414	122 625
42	Côte d'Ivoire	0,010	36 188	-	-	-	-	36 188
43	Croatie	0,097	351 024	82	-	-	82	350 942
44	Cuba	0,071	256 935	-	-	698	698	256 237
45	Danemark	0,736	2 663 440	853	-	-	853	2 662 587
46	Djibouti	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
47	Dominique	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
48	Egypte	0,094	340 168	134	-	-	134	340 034
49	El Salvador	0,019	68 757	-	-	259	259	68 498
50	Emirats arabes unis	0,391	1 414 952	-	-	3 904	3 904	1 411 048
51	Equateur	0,040	144 752	-	-	271	271	144 481
52	Erythrée	0,001	3 619	2	-	-	2	3 617
53	Espagne	3,178	11 500 559	4 296	-	-	4 296	11 496 263

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2012		Crédit au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2012
		%	Montant	2010 système d'incitation	Années antérieures (1)			
					50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
54	Estonie	0,040	144 752	27	-	-	27	144 725
55	Etats-Unis	22,000	79 613 688	-	-	284 426	284 426	79 329 262
56	Ethiopie	0,008	28 950	5	-	-	5	28 945
57	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	25 332	-	-	-	-	25 332
58	Fidji (les)	0,004	14 475	5	-	-	5	14 470
59	Finlande	0,566	2 048 243	913	-	-	913	2 047 330
60	France	6,126	22 168 793	10 395	-	-	10 395	22 158 398
61	Gabon	0,014	50 663	12	-	-	12	50 651
62	Gambie	0,001	3 619	-	89	-	89	3 530
63	Géorgie	0,006	21 713	5	-	-	5	21 708
64	Ghana	0,006	21 713	5	-	52	57	21 656
65	Grèce	0,691	2 500 594	-	-	7 705	7 705	2 492 889
66	Grenade	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
67	Guatemala	0,028	101 326	49	-	-	49	101 277
68	Guinée	0,002	7 238	2	-	-	2	7 236
69	Guinée équatoriale	0,008	28 950	-	-	-	-	28 950
70	Guinée-Bissau	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
71	Guyana	0,001	3 619	2	-	-	2	3 617
72	Haiti	0,003	10 856	-	-	27	27	10 829
73	Honduras	0,008	28 950	8	-	-	8	28 942
74	Hongrie	0,291	1 053 072	387	-	-	387	1 052 685
75	Iles Marshall	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
76	Iles Salomon	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
77	Inde	0,534	1 932 441	766	-	-	766	1 931 675
78	Indonésie	0,238	861 275	274	-	-	274	861 001
79	Iran, République islamique d'	0,233	843 181	-	-	-	-	843 181
80	Iraq	0,020	72 376	21	6 423	8 454	14 898	57 478
81	Irlande	0,498	1 802 164	-	-	5 753	5 753	1 796 411
82	Islande	0,042	151 990	62	-	-	62	151 928
83	Israël	0,384	1 389 621	699	-	-	699	1 388 922
84	Italie	5,001	18 097 639	112	-	-	112	18 097 527
85	Jamahiriya arabe libyenne	0,129	466 826	-	-	1 181	1 181	465 645
86	Jamaïque	0,014	50 663	-	-	-	-	50 663
87	Japon	12,535	45 361 708	24 713	-	-	24 713	45 336 995
88	Jordanie	0,014	50 663	1	-	155	156	50 507
89	Kazakhstan	0,076	275 029	49	-	-	49	274 980
90	Kenya	0,012	43 426	-	-	-	-	43 426
91	Kirghizistan	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
92	Kiribati	0,001	3 619	-	-	13	13	3 606
93	Koweït	0,263	951 745	300	-	-	300	951 445
94	Lesotho	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
95	Lettonie	0,038	137 515	19	-	-	19	137 496
96	Liban	0,033	119 421	-	-	439	439	118 982
97	Libéria	0,001	3 619	2	272	13	287	3 332
98	Lituanie	0,065	235 222	53	-	-	53	235 169
99	Luxembourg	0,090	325 692	143	-	-	143	325 549
100	Madagascar	0,003	10 856	-	-	-	-	10 856
101	Malaisie	0,253	915 557	296	-	-	296	915 261
102	Malawi	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
103	Maldives, République des	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
104	Mali	0,003	10 856	2	-	-	2	10 854
105	Malte	0,017	61 520	26	-	-	26	61 494
106	Maroc	0,058	209 891	61	-	-	61	209 830
107	Maurice	0,011	39 807	18	-	-	18	39 789
108	Mauritanie	0,001	3 619	-	-	13	13	3 606
109	Mexique	2,357	8 529 521	-	-	-	-	8 529 521
110	Moldova, République de	0,002	7 238	2	1 087	2 927	4 016	3 222

	Etats Membres	Contributions fixes pour 2012		Crédit au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2012
				2010 système d'incitation	Années antérieures (1)			
		%	Montant			50% de la prime nette		
111	Mongolie	0,002	7 238	-	-	-	-	7 238
112	Monténégro (le)	0,004	14 475	-	-	6	6	14 469
113	Mozambique	0,003	10 856	-	-	-	-	10 856
114	Myanmar	0,006	21 713	-	-	-	-	21 713
115	Namibie	0,008	28 950	10	-	-	10	28 940
116	Népal	0,006	21 713	5	-	-	5	21 708
117	Nicaragua	0,003	10 856	3	-	-	3	10 853
118	Niger	0,002	7 238	1	-	22	23	7 215
119	Nigéria	0,078	282 267	5	-	-	5	282 262
120	Norvège	0,872	3 155 597	1 307	-	-	1 307	3 154 290
121	Nouvelle-Zélande	0,273	987 933	434	-	-	434	987 499
122	Oman	0,086	311 217	122	-	-	122	311 095
123	Ouganda	0,006	21 713	5	-	-	5	21 708
124	Ouzbékistan	0,010	36 188	-	-	-	-	36 188
125	Pakistan	0,082	296 742	-	-	763	763	295 979
126	Panama	0,022	79 614	17	-	297	314	79 300
127	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 238	-	-	-	-	7 238
128	Paraguay	0,007	25 332	2	-	551	553	24 779
129	Pays-Bas	1,856	6 716 500	3 087	-	-	3 087	6 713 413
130	Pérou	0,090	325 692	-	-	-	-	325 692
131	Philippines	0,090	325 692	121	-	-	121	325 571
132	Pologne	0,828	2 996 370	853	-	-	853	2 995 517
133	Portugal	0,511	1 849 209	812	-	-	812	1 848 397
134	Qatar	0,135	488 539	145	-	-	145	488 394
135	République arabe syrienne	0,025	90 470	-	-	207	207	90 263
136	République centrafricaine	0,001	3 619	1	-	-	1	3 618
137	République démocratique du Congo	0,003	10 856	-	-	-	-	10 856
138	République démocratique populaire lao	0,001	3 619	-	-	13	13	3 606
139	République dominicaine	0,042	151 990	-	-	-	-	151 990
140	République tchèque	0,349	1 262 963	479	-	-	479	1 262 484
141	Roumanie	0,177	640 528	107	-	-	107	640 421
142	Royaume-Uni	6,607	23 909 438	2 703	-	-	2 703	23 906 735
143	Russie, Fédération de	1,603	5 800 943	1 912	-	-	1 912	5 799 031
144	Rwanda	0,001	3 619	2	-	-	2	3 617
145	Sainte-Lucie	0,001	3 619	2	-	-	2	3 617
146	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 619	2	-	-	2	3 617
147	Saint-Marin	0,003	10 856	5	-	-	5	10 851
148	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 619	2	-	13	15	3 604
149	Samoa	0,001	3 619	2	-	-	2	3 617
150	Sao Tomé-et-Principe	0,001	3 619	-	93	249	342	3 277
151	Sénégal	0,006	21 713	-	-	-	-	21 713
152	Serbie	0,037	133 896	3	-	163	166	133 730
153	Seychelles	0,002	7 238	3	-	-	3	7 235
154	Sierra Leone	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
155	Singapour	0,335	1 212 299	591	-	-	591	1 211 708
156	Slovaquie	0,142	513 870	105	-	-	105	513 765
157	Slovénie	0,103	372 737	159	-	-	159	372 578
158	Somalie	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
159	Soudan	0,010	36 188	-	-	129	129	36 059
160	Sri Lanka	0,019	68 757	1	-	-	1	68 756
161	Suède	1,065	3 854 026	1 726	-	-	1 726	3 852 300
162	Suisse	1,131	4 092 867	2 052	-	-	2 052	4 090 815
163	Suriname	0,003	10 856	2	-	-	2	10 854
164	Swaziland	0,003	10 856	3	-	-	3	10 853
165	Tadjikistan	0,002	7 238	-	-	-	-	7 238
166	Tanzanie, République-Unie de	0,008	28 950	-	-	-	-	28 950

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2012		Crédit au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2012
				2010 système d'incitation	Années antérieures (1)			
		%	Montant		50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
167	Tchad	0,002	7 238	-	-	-	-	7 238
168	Thaïlande	0,209	756 330	317	-	-	317	756 013
169	Timor-Leste	0,001	3 619	-	-	13	13	3 606
170	Togo	0,001	3 619	-	-	-	-	3 619
171	Trinité-et-Tobago	0,044	159 227	43	-	-	43	159 184
172	Tunisie	0,030	108 564	48	-	-	48	108 516
173	Turkménistan	0,026	94 089	-	-	-	-	94 089
174	Turquie	0,617	2 232 802	535	-	-	535	2 232 267
175	Tuvalu	0,001	3 619	2	-	10	12	3 607
176	Ukraine	0,087	314 836	5	-	-	5	314 831
177	Uruguay	0,027	97 708	10	-	-	10	97 698
178	Vanuatu	0,001	3 619	-	-	9	9	3 610
179	Venezuela, République bolivarienne du	0,314	1 136 304	-	-	2 586	2 586	1 133 718
180	Viet Nam	0,033	119 421	39	-	-	39	119 382
181	Yémen	0,010	36 188	-	-	90	90	36 098
182	Zambie	0,004	14 475	-	-	-	-	14 475
183	Zimbabwe	0,003	10 856	-	-	-	-	10 856
	TOTAL	100,000	361 880 400	82 524	8 057	351 821	442 402	361 437 998

- (1) Au cas où un Etat Membre réglerait ses contributions des années antérieures avant la clôture de la 100ème session de la Conférence internationale du Travail, les montants crédités pourraient changer.

Annexe VI

Programme et budget de l'OIT pour 2012-13: note explicative

Rapport entre le niveau du budget des dépenses, le niveau des recettes provenant des contributions et le taux de change entre le dollar E.-U. et le franc suisse

1. Historique

- Le budget biennal des dépenses de l'OIT constitue le programme de travail approuvé. Celui-ci doit être entièrement financé sur les contributions des Etats Membres, qui constituent le budget des recettes.
- Le budget des dépenses est libellé, dans le programme et budget, en dollars E.-U. Dans la pratique cependant, seule une partie est dépensée en dollars E.-U. tandis que plus de la moitié des dépenses de l'OIT se règle en francs suisses.
- Les contributions sont fixées en francs suisses. Quel que soit le taux de change approuvé par la Conférence, le budget des dépenses et les contributions doivent être d'un montant égal, au taux de change approuvé.

2. Impact des dépenses engagées en dollars

- Le budget des recettes de l'OIT est évalué en francs suisses mais, comme indiqué ci-dessous, certaines de ses dépenses sont effectuées en dollars. Une partie des contributions en francs suisses est donc convertie en dollars par le BIT et utilisée pour faire face aux dépenses en dollars de la période biennale. Ceci se fait au taux de change approuvé par la Conférence en juin, lors de l'adoption du budget, par la conclusion d'un contrat d'achat à terme donnant lieu à la vente de francs suisses contre des dollars E.-U.
- Toutes choses étant égales par ailleurs, lorsque le dollar se déprécie par rapport au franc suisse d'une période budgétaire à l'autre, il faut moins de francs suisses au BIT pour couvrir ses dépenses en dollars.
- A titre d'exemple, l'équivalent en francs suisses d'une dépense de 305 dollars sera de 326 CHF, au taux de change de 1,07 CHF pour 1 dollar. Si le dollar baisse et atteint par exemple 0,84 CHF pour 1 dollar, la même dépense de 305 dollars ne sera plus que de 256 CHF.
- Ceci explique pourquoi les recettes en francs suisses de l'OIT (à savoir les contributions en francs suisses des Etats Membres) baissent lorsque le dollar se déprécie par rapport au franc suisse.

3. Impact des dépenses engagées en francs suisses

- Toutes choses étant égales par ailleurs, si le dollar baisse par rapport au franc suisse, le montant équivalent en dollars des dépenses en francs suisses augmentera.
- A titre d'exemple, une dépense en francs suisses de 468 francs suisses équivaldra, au taux de 1,07 CHF pour 1 dollar, à 437 dollars. Si le dollar baisse pour atteindre 0,84 CHF pour 1 dollar, la même dépense de 468 CHF devra être réévaluée à 557 dollars.
- Ceci explique pourquoi le budget global des dépenses de l'OIT en dollars augmente en valeur nominale lorsque le dollar baisse par rapport au franc suisse, d'un exercice budgétaire à l'autre.

4. Conclusion

Il résulte des explications données plus haut que, lorsque le dollar baisse par rapport au franc suisse, le budget des dépenses de l'OIT en dollars augmente et, ce qui est plus important pour les Etats Membres, le montant en francs suisses des contributions diminue.

L'annexe résume de manière pratique les explications données plus haut, et donne une illustration du montant du budget proposé pour 2012-13 avec deux taux de change différents.

La méthodologie décrite ci-dessus a été approuvée par le Conseil d'administration et la Conférence en 1989 avec l'objectif précis de protéger les Etats Membres contre la nécessité d'avoir à verser des contributions supplémentaires du fait de variations imprévues du taux de change durant la période d'exécution du budget et de garantir avec certitude la capacité de réaliser le programme de travail approuvé.

Exemple concret de rapport entre le niveau du budget des dépenses de l'OIT, le niveau des recettes provenant des contributions et le taux de change entre le dollar E.-U. et le franc suisse

Prenons l'hypothèse que 59 pour cent des dépenses de l'OIT sont engagées en francs suisses et le reste en dollars E.-U. comme suit:

- 468 millions de francs suisses (représentant par exemple les traitements et les autres dépenses engagées à Genève); et
- 305 millions de dollars E.-U. (représentant les dépenses en dollars E.-U. engagées dans le monde).

Imaginons deux taux de change possibles:

- 1,07 CHF pour 1 dollar; et
- 0,84 CHF pour 1 dollar.

Objectif

Protéger le programme de travail de l'OIT, quel que soit le taux de change, et maintenir les dépenses en francs suisses à 468 millions de CHF, et les dépenses en dollars à 305 millions de dollars E.-U. Les recettes sont exprimées en francs suisses.

Résultat

	Budget des dépenses (en millions de dollars E.-U.)		Budget des recettes/contributions (en millions de francs suisses)
Au taux de change de 1,07 franc suisse pour 1 dollar			
Dépenses en FS et équivalent en dollars E.-U.	468 CHF	437 \$ E.-U.	468 CHF
Dépenses en dollars E.-U. et équivalent en FS	326 CHF	305 \$ E.-U.	326 CHF
Budget total des dépenses et des contributions		742 \$ E.-U.	794 CHF
Au taux de change de 0,84 franc suisse pour 1 dollar			
Dépenses en FS et équivalent en dollars E.-U.	468 CHF	557 \$ E.-U.	468 CHF
Dépenses en dollars E.-U. et équivalent en FS	256 CHF	305 \$ E.-U.	256 CHF
Budget total des dépenses et des contributions		862 \$ E.-U.	724 CHF

Conclusion

Lorsque le dollar baisse par rapport au franc suisse, le budget des dépenses de l'OIT en dollars augmente tandis que les contributions en francs suisses des Etats Membres diminuent.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2012-13 et autres questions</i>	
Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.....	1
Résolutions soumises à la Conférence	12
Annexes.....	14

.....
: Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact :
: sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions :
: reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs :
: propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de :
: la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>. :
:.....